

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 SG 123 Subvention à l'association Attac Paris Nord Ouest (18e) pour l'organisation de la 10e édition du festival de cinéma Images mouvementées.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet en délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Attac Paris Nord Ouest

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Attac Paris Nord Ouest afin qu'elle organise à Paris le festival Images mouvementées.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2012.